

Portrait
lésionnel
des jeunes
travailleurs de
24 ans
ou moins
2017

Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2017

**Le document Portrait léSIONnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins - 2017
a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion
Jacques Aubin

Responsable du projet et réalisation
Manon Demers

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques
Sylvie Blouin, chef d'équipe
Sylvie Longchamps

**Collaboration de la Direction générale de la prévention-
inspection et du partenariat**

Conception de la page couverture
Direction des communications et des relations publiques

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser au
Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN 978-2-550-81748 (PDF)

Novembre 2018
www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions	1
1. Données démographiques – 2017	3
2. Population active et emplois durant les mois d'étude – 2017	4
2.1. Les jeunes et l'emploi	6
3. Lésions selon les secteurs et les professions – 2017	8
3.1. Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes	9
3.2. Lésions selon la profession chez les jeunes	12
4. Caractéristiques des lésions – 2017	15
4.1. Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente	18
4.2. Mois de survenance des lésions	20
5. Décès – 2017	22
5.1. Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes	23
5.2. Circonstances des décès.....	24

Informations générales et définitions¹

Lésions retenues pour le portrait lésionnel des jeunes de 2017

Les lésions de 2017 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2017 et dont l'acceptation était effective au 28 février 2018. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2017, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Définitions

La population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

Couverture syndicale

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Travailleurs autonomes ou employés

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Les montants de débours

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Travailleurs assimilés

Le terme travailleurs assimilés se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfère à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Lésion

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

APIPP

Signifie l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Troubles musculo-squelettiques

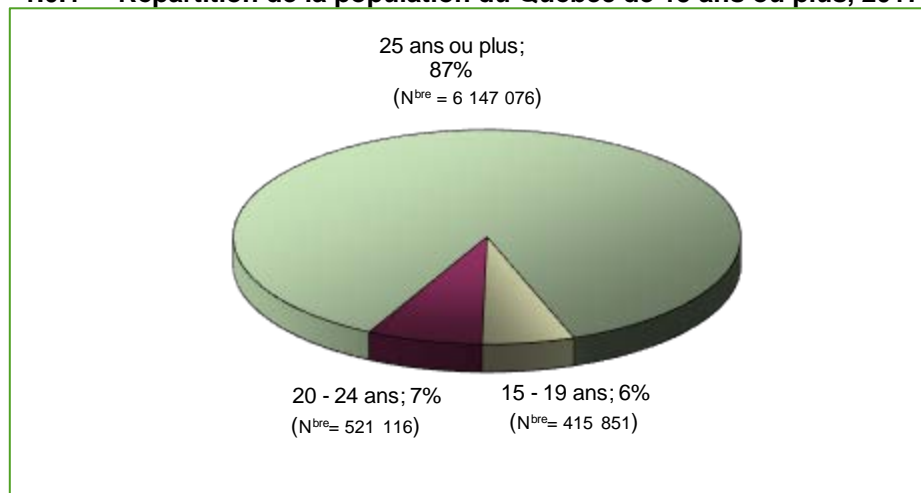
Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

1 Données démographiques² – 2017

Il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2017. La population de 15 à 24 ans représente 13 % de ce nombre, soit près d'un million de jeunes.

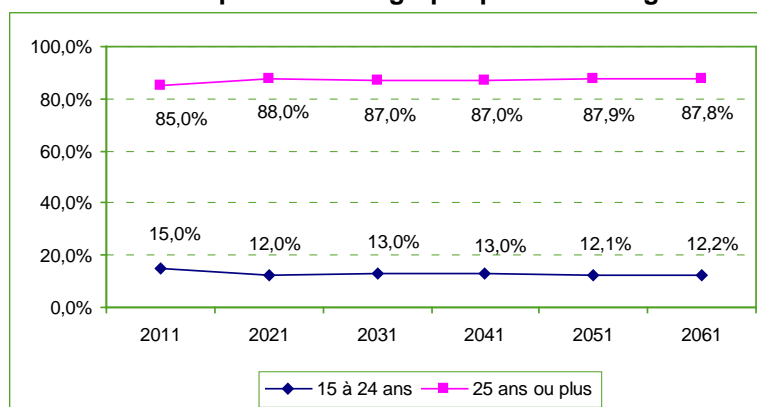
Selon la donnée de 2017, il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans. Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente environ 13 % de cette population.

1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2017



Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans a connu une légère baisse, alors que celui des 20 à 24 ans a augmenté de 2013 à 2014 mais a connu une légère baisse de 2014 à 2017. Globalement, le nombre de personnes de 24 ans ou moins diminue et leur proportion tend à diminuer dans l'ensemble de la population. Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années.

1.0.2 Perspective démographique³ selon l'âge



2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.

3. Il s'agit du scénario A de référence, édition de 2014.

1.0.3 Perspective démographique pour le groupe des 24 ans ou moins

Groupe d'âge	2011	2021	2031	2041	2051	2061
15 à 19 ans	7,3%	5,7%	6,4%	6,3%	5,8%	6,0%
20 à 24 ans	7,7%	6,3%	6,6%	6,7%	6,3%	6,2%

2 Population active et emplois durant les mois d'étude⁴ – 2017

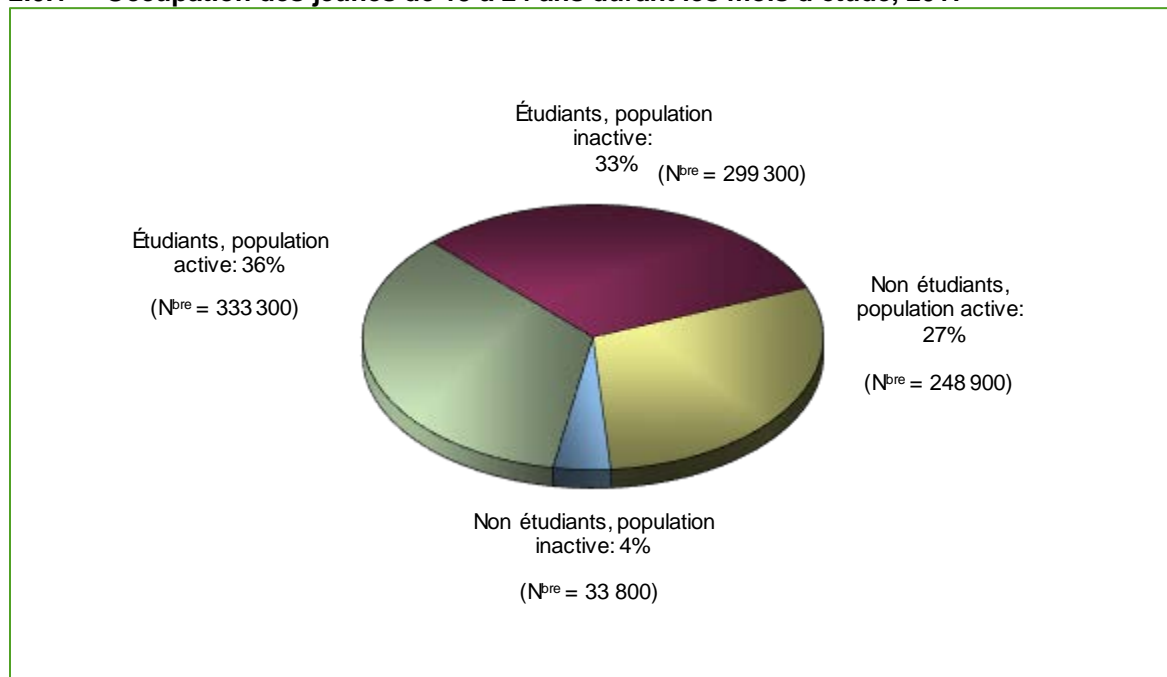
En 2017, un jeune sur deux de 15 à 19 ans fait partie de la population active durant les mois d'étude.

Durant les mois d'étude⁵, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (36 %) ;
- près d'un jeune sur trois est étudiant seulement (33 %) ;
- plus d'un jeune sur quatre fait partie de la population active sans être étudiant (27 %).

Donc, près des deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (64 %), soit 582 200 jeunes. Ils représentent 13 % de cette population.

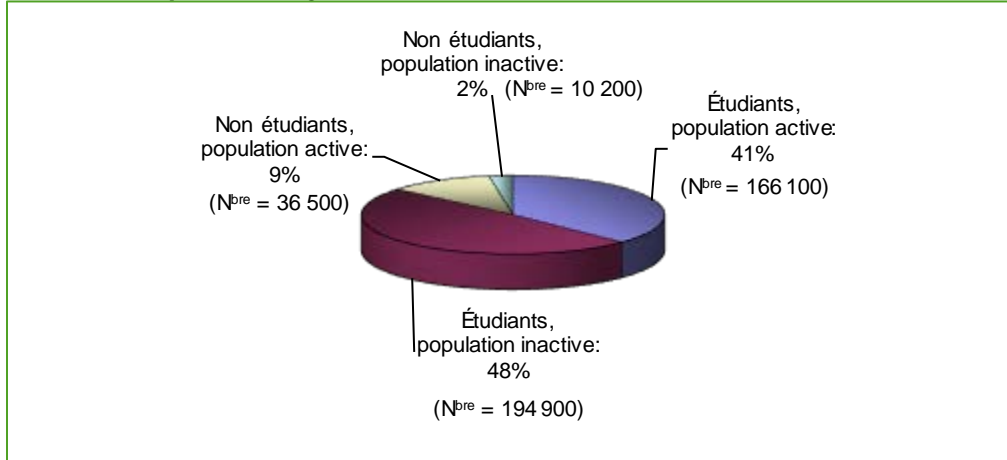
2.0.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2017



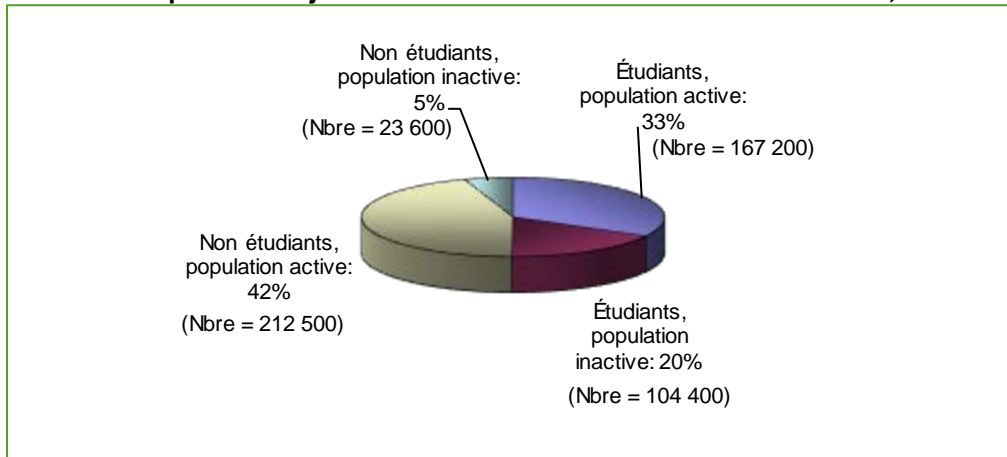
4. Les données de cette section proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

5. Les estimations présentées pour les mois d'étude sont basées sur une moyenne de huit mois de l'année civile, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre.

2.0.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2017



2.0.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2017



2.0.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2017

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)
Étudiants, population active	166,1	167,2	333,3
Étudiants, population inactive	194,9	104,4	299,3
Non étudiants, population active	36,5	212,5	248,9
Non étudiants, population inactive	10,2	23,6	33,8
Total	407,7	507,7	915,4

Parmi les jeunes :

- la moitié des 15 à 19 ans (50 %) font partie de la population active et parmi eux, plus des trois quarts sont également aux études ;
- plus des trois quarts des 20 à 24 ans (75 %) font partie de la population active et plus du tiers sont également étudiants.

2.0.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2017

Mois	Groupe d'âge			% jeunes
	15 à 24 ans	25 ans ou plus	Total	
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	
Janvier	589,2	3 834,0	4 423,2	13,3%
Février	586,6	3 832,9	4 419,5	13,3%
Mars	584,4	3 840,9	4 425,3	13,2%
Avril	584,2	3 856,3	4 440,5	13,2%
Mai	629,4	3 881,3	4 510,7	14,0%
Juin	671,2	3 918,2	4 589,4	14,6%
Juillet	718,0	3 876,0	4 594,0	15,6%
Août	652,1	3 922,9	4 575,0	14,3%
Septembre	577,2	3 928,3	4 505,5	12,8%
Octobre	583,5	3 939,0	4 522,5	12,9%
Novembre	578,7	3 898,2	4 476,9	12,9%
Décembre	574,3	3 892,1	4 466,4	12,9%

2.1 Les jeunes et l'emploi

Les jeunes représentent environ 13 % de la population active pendant l'année scolaire.

Ils occupent environ 523 300 emplois, dont un peu moins de la moitié sont à temps plein.

Durant les mois de l'année scolaire de 2017, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 523 300 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (52 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (34 %).

2.1.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2017

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	4,7	3%	24,1	7%	28,8	6%
Emploi temps plein - Non étudiant	17,6	10%	161,3	46%	178,9	34%
Emploi temps partiel - Étudiant	139,9	80%	130,9	38%	270,8	52%
Emploi temps partiel - Non étudiant	12,9	7%	31,8	9%	44,8	9%
Total	175,1	100%	348,1	100%	523,3	100%

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, moins de 2 emplois sur 10 sont à temps plein, comparativement à plus de 5 emplois sur 10 chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois (8 sur 10) des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants. La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

2.1.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2017

Heures habituelles travaillées	Groupe d'âge			Total
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
Hebdomadaires	18,5	29,1	35,9	34,4
Annuelles	967,1	1 517,4	1 870,3	1 791,2

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 18,5 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent en moyenne moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 29,1 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent en moyenne 35,9 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.1.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2017

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Statut permanent	377,7	70%	2 773,1	89%
Emploi syndiqué	128,5	24%	1 278,3	41%
Travailleur autonome	11,2	2%	545,7	15%
Secteur privé	476,2	89%	2 259,2	72%

Parmi les employés en 2017, 70 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 89 % pour les 25 ans ou plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 24 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 41 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2017, 2 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 15 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 89 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 72 % pour les 25 ans ou plus.

3 Lésions⁶ selon les secteurs et les professions – 2017

Entre 2008 et 2017, il y a eu une diminution de plus de 28 % des lésions chez les 24 ans ou moins. Cependant, le nombre de lésions est à la hausse entre 2016 et 2017.

En 2017, presque une lésion sur neuf se produit chez les jeunes, soit près de 10 800 lésions.

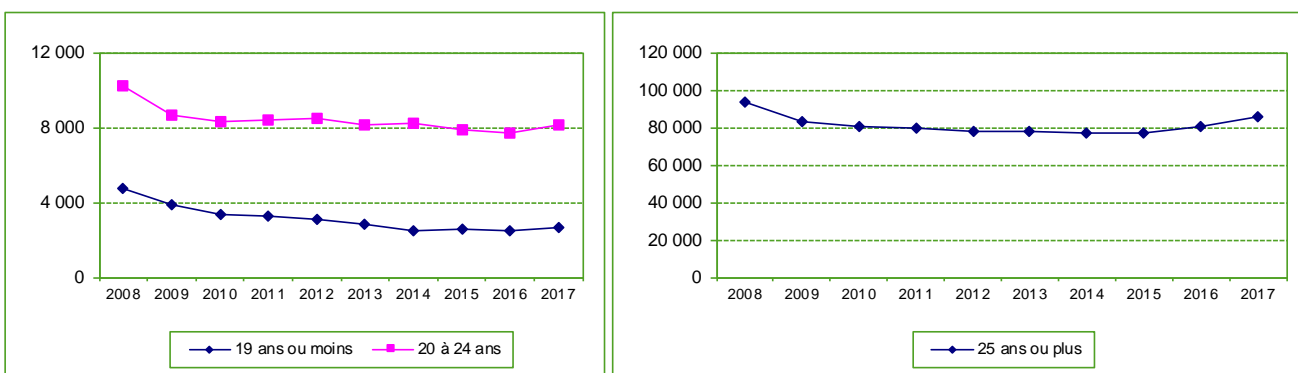
De l'ensemble des lésions de 2017, les jeunes de 24 ans ou moins en subissent plus d'une sur neuf, soit près de 10 800 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi plus des trois quarts de ces lésions.

3.0.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2008 – 2017

Groupe d'âge	Année de la lésion									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
19 ans ou moins	4 774	3 869	3 352	3 291	3 072	2 846	2 505	2 532	2 518	2 663
20 à 24 ans	10 252	8 616	8 306	8 377	8 507	8 111	8 193	7 888	7 691	8 130
25 ans ou plus	93 732	83 112	80 454	79 362	78 061	77 411	77 348	77 198	80 205	85 342
Total	108 758	95 597	92 112	91 030	89 640	88 368	88 046	87 618	90 414	96 135
24 ans ou moins	15 026	12 485	11 658	11 668	11 579	10 957	10 698	10 420	10 209	10 793

Entre 2008 et 2017, il y a une diminution importante du nombre de lésions chez tous les groupes d'âge. Cette diminution est plus importante chez les jeunes de 24 ans ou moins (-28 %) que chez les 25 ans ou plus (-9 %). Ainsi, les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 11 % de l'ensemble des lésions en 2017 comparativement à 14 % en 2008.

3.0.2 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2008 – 2017



La même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada, autant chez les 24 ans ou moins que chez les 25 ans ou plus.

En 2017, la plupart des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (près de 100 %) que chez les 25 ans ou plus (88 %).

6. Les lésions considérées dans cette section sont des lésions inscrites au cours d'une année et qui étaient acceptées à la dernière journée de février de l'année suivante.

3.0.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2017

Catégorie du dossier et sexe		Groupe d'âge									
		19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		Total		24 ans ou moins	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Accident du travail	Femme	975	37%	2 994	37%	28 849	34%	32 818	34%	3 969	37%
	Homme	1 681	63%	5 101	63%	46 623	55%	53 405	56%	6 782	63%
	Total	2 656	100%	8 095	100%	75 472	88%	86 223	90%	10 751	100%
Maladie professionnelle	Femme	3	0%	8	0%	885	1%	896	1%	11	0%
	Homme	4	0%	27	0%	8 985	11%	9 016	9%	31	0%
	Total	7	0%	35	0%	9 870	12%	9 912	10%	42	0%
Total	Femme	978	37%	3 002	37%	29 734	35%	33 714	35%	3 980	37%
	Homme	1 685	63%	5 128	63%	55 608	65%	62 421	65%	6 813	63%
	Total	2 663	100%	8 130	100%	85 342	100%	96 135	100%	10 793	100%

3.1 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

Les emplois occupés par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que dans le secteur des soins de santé et assistance sociale.

C'est dans le secteur du commerce que les jeunes sont les plus nombreux à travailler, mais c'est dans la fabrication qu'ils se blessent le plus.

En 2017, les quatre secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 62 % des emplois. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que du secteur des soins de santé et assistance sociale. Dans ces secteurs, les lésions chez les jeunes sont également parmi les plus nombreuses. Ensemble, ces secteurs cumulent 68 % de leurs lésions. Malgré qu'un moins grand nombre de jeunes y occupent un emploi, les secteurs de la fabrication, ainsi que celui des soins de santé et assistance sociale comptent un nombre de lésions supérieur à celui de l'hébergement et des services de restauration, soit respectivement 22 % et 14 % des lésions chez les jeunes.

Les 25 ans ou plus travaillent et se blessent davantage dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé et assistance sociale, ainsi que dans celui du commerce. Ces trois secteurs cumulent 42 % de leurs emplois, alors qu'ils regroupent 54 % des lésions.

Le rapport entre les emplois en ETC et les lésions présente quelques différences chez les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, le secteur de la foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie est celui où ce rapport est le plus élevé, soit 81 lésions par 1 000 emplois (près du double du taux de lésions des 25 ans ou plus dans le même secteur). Les secteurs de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, de la fabrication, de l'agriculture, ainsi que des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien ont aussi des taux importants, avec respectivement 74, 67, 58 et 52 lésions par 1 000 emplois.

Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions le plus important se trouve dans le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, avec 43 lésions par 1 000 emplois. Les secteurs de la foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, de la fabrication, des soins de santé et assistance sociale, de la construction, ainsi que de l'agriculture suivent avec des taux respectifs de 41, 37, 37, 36 et 36 lésions par 1 000 emplois.

3.1.1 Taux de lésions, répartition des emplois et des lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2017

Secteurs	24 ans ou moins			25 ans ou plus			
	Emplois	Lésions	Taux lésions ¹	Emplois	Lésions	Taux lésions ¹	
	(%)	(%)		(%)	(%)		
Fabrication	9%	22%	67	14%	21%	37	
Commerce	27%	20%	22	14%	12%	21	
Soins de santé et assistance sociale	8%	14%	48	14%	21%	37	
Hébergement et services de restauration	18%	12%	19	4%	4%	22	
Construction	6%	7%	36	5%	8%	36	
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	3%	6%	52	4%	5%	33	
Transport et entreposage	3%	4%	33	5%	7%	33	
Information, culture et loisirs	6%	3%	16	4%	2%	14	
Autres services	3%	3%	25	3%	4%	27	
Administrations publiques	3%	3%	28	8%	6%	20	
Agriculture ²	1%	2%	58	1%	1%	36	
Services d'enseignement	3%	1%	14	8%	5%	17	
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ²	0%	1%	74	1%	1%	43	
Services professionnels, scientifiques et techniques	4%	1%	5	7%	1%	3	
Services immobiliers et services de location à bail ²	1%	1%	22	1%	1%	22	
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie ²	0%	1%	81	0%	0%	41	
Finance et assurances	2%	0%	2	5%	0%	2	
Services publics ^{2,3}	0%	0%	10	1%	0%	15	
Pêche, chasse et piégeage ^{2,3}	0%	0%	16	0%	0%	31	
Total partiel	N^{bre}	361 058	10 625	29	2 943 170	74 505	25
Secteur SCIAN non déterminé	N^{bre}		168			10 837	
Total	N^{bre}		10 793			85 342	

1 Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 1 000.

2 Pour les secteurs Agriculture, Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, Pêche, chasse et piégeage, Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, Services publics, ainsi que Services immobiliers et services de location à bail, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

3 Les secteurs Finance et assurances, ainsi que Services publics ont chacun 14 lésions chez les jeunes en 2017, soit 0,1 % du total. Le secteur Pêche, chasse et piégeage a 2 lésions chez les jeunes en 2017, soit 0,02 % du total.

Note :

- les cases avec un encadré gras représentent les secteurs SCIAN où le pourcentage de lésions est plus élevé que le % d'emplois;
- les cases en bleu foncé représentent les % d'emplois les plus élevés;
- les cases en bleu pâle représentent les % de lésions les plus élevés;
- les cases en violet représentent les taux de lésions les plus élevés.

3.1.2 Nombre et pourcentage de lésions pour la «Fabrication» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2017

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	%	
3116 - Fabrication de produits de viande		14%
3261 - Fabrication de produits en plastique		8%
3219 - Fabrication d'autres produits du bois		7%
3119 - Fabrication d'autres aliments		7%
3323 - Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques		5%
3371 - Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine		4%
3211 - Scieries et préservation du bois		4%
Autres SCIAN du secteur de la Fabrication		50%
Total	N^{bre}	2 297
	%	100%

3.1.3 Nombre et pourcentage de lésions pour le «Commerce» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2017

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
4451 - Épiceries		29%
4529 - Magasins d'autres fournitures de tout genre		14%
4131 - Grossistes-distributeurs de produits alimentaires		10%
4441 - Marchands de matériaux et fournitures de construction		8%
4413 - Magasins de pièces, de pneus et d'appareils pour véhicules automobiles		5%
4452 - Magasins d'alimentation spécialisés		4%
4189 - Grossistes-distributeurs d'autres produits divers		4%
4481 - Magasins de vêtements		4%
Autres SCIAN du secteur du Commerce		21%
Total	N^{bre}	2 112
	%	100%

3.1.4 Nombre et pourcentage de lésions pour les «Soins de santé et assistance sociale» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2017

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
6221 - Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux	30%	
6231 - Établissements de soins infirmiers	21%	
6233 - Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	13%	
6232 - Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie	7%	
6214 - Centres de soins ambulatoires	5%	
Autres SCIAN du secteur des soins de santé et d'assistance sociale	25%	
Total	N^{bre}	1 478
	%	100%

3.1.5 Nombre et pourcentage de lésions pour l'«Hébergement et services de restauration» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2017

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
7222 - Établissements de restauration à service restreint	51%	
7221 - Restaurants à service complet	33%	
7211 - Hébergement des voyageurs	7%	
Autres SCIAN du secteur de l'Hébergement et des services de restauration	9%	
Total	N^{bre}	1 246
	%	100%

3.2 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les jeunes travailleurs spécialisés dans les services et les manutentionnaires sont ceux qui se blessent le plus.

En 2017, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des occupations variées. Les professions les plus fréquentes sont celles des travailleurs spécialisés dans les services, avec 18 % des lésions suivis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée à celle de manutentionnaire) avec 16 % des lésions.

Chez les 19 ans ou moins, ce sont les travailleurs spécialisés dans la vente qui occupent le troisième rang. Chez les 20 à 24 ans, ce sont plutôt le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang. Chez les 25 ans ou plus, ce sont les travailleurs spécialisés dans les services, ainsi que le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent le premier et deuxième rang avec chacun 14 % des lésions, suivis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (12 %).

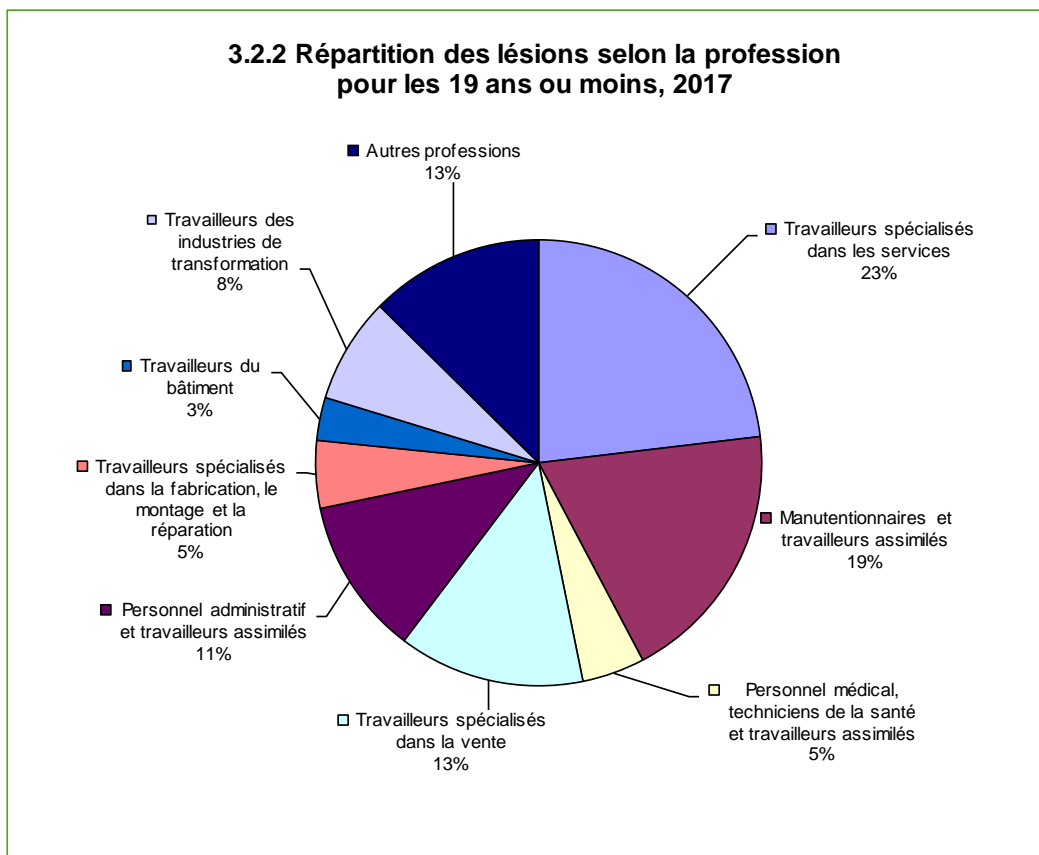
3.2.1 Nombre de lésions¹ selon la profession et le groupe d'âge, 2017

Profession	Groupe d'âge							
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		24 ans ou moins	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Travailleurs spécialisés dans les services ³	519	23%	1 132	16%	10 036	14%	1 651	18%
Manutentionnaires et TA ²	430	19%	1 048	15%	8 348	12%	1 478	16%
Personnel médical, techniciens de la santé et TA ²	102	5%	910	13%	9 854	14%	1 012	11%
Travailleurs spécialisés dans la vente	303	13%	640	9%	4 579	6%	943	10%
Personnel administratif et TA ²	256	11%	548	8%	4 689	6%	804	9%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	110	5%	573	8%	6 796	9%	683	7%
Travailleurs du bâtiment	70	3%	578	8%	6 509	9%	648	7%
Travailleurs des industries de transformation	172	8%	418	6%	3 273	5%	590	6%
Autres professions	283	13%	1 241	18%	18 227	25%	1 524	16%
Total partiel	2 245	100%	7 088	100%	72 311	100%	9 333	100%
Profession non codée	418		1 042		13 031		1 460	
Total	2 663		8 130		85 342		10 793	

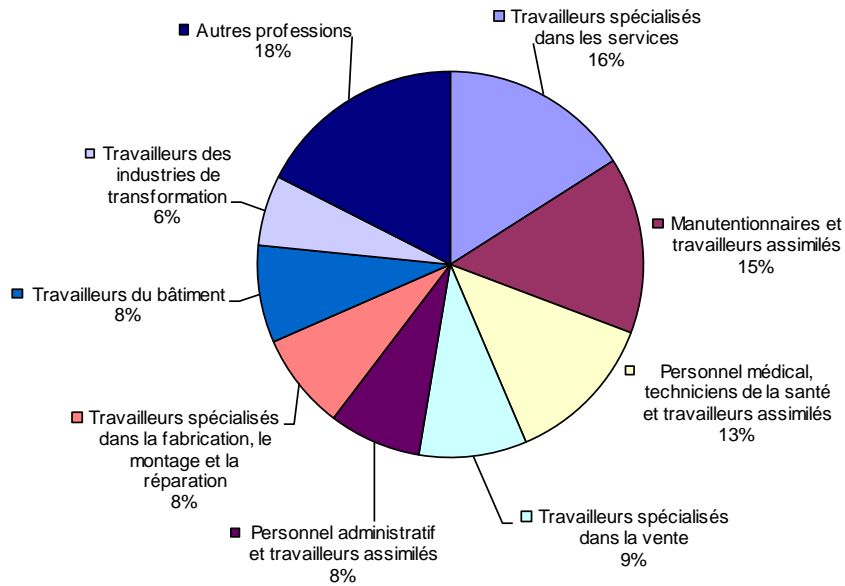
1. Les lésions considérées pour le calcul des % sont celles dont la profession est connue.

2. Travailleurs assimilés.

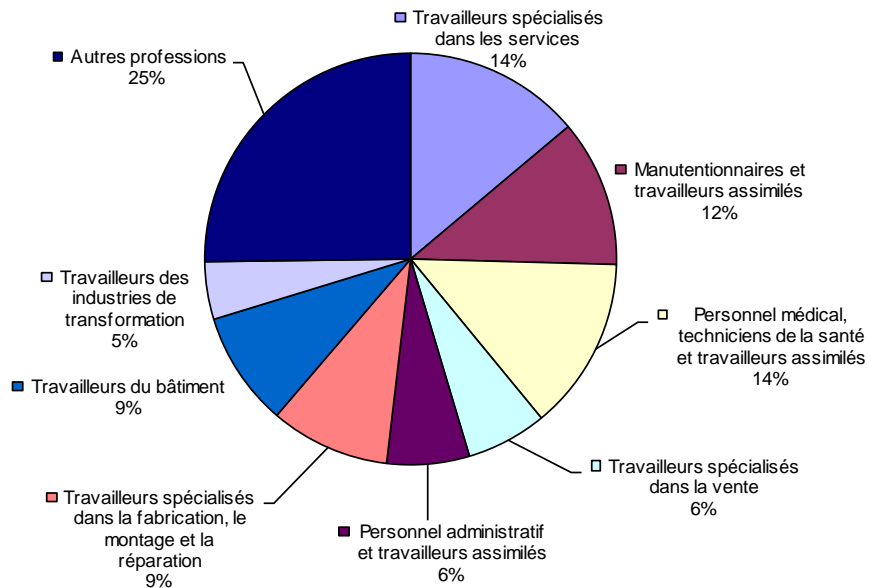
3. Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.



3.2.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 20 à 24 ans, 2017



3.2.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2017



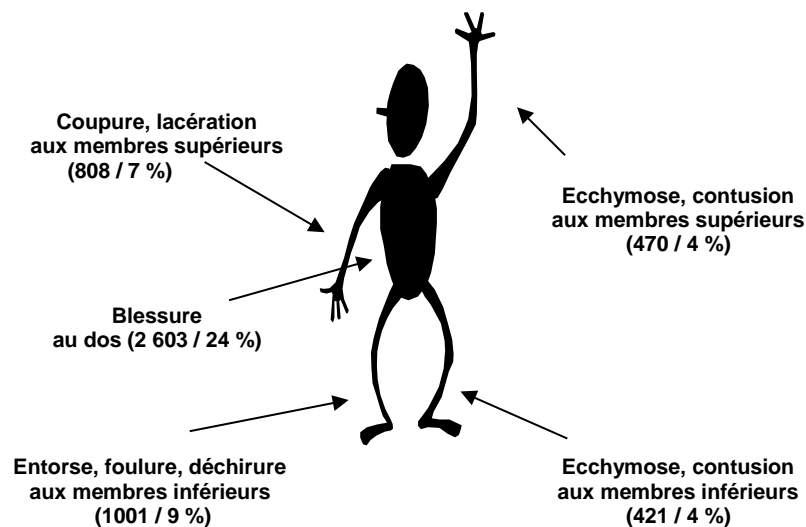
4 Caractéristiques des lésions – 2017

Chez les jeunes :

- les blessures au dos⁷ représentent le quart des lésions;
 - près de quatre lésions sur 10 sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement ;
 - plus du tiers des lésions sont causées par des réactions du corps et par des efforts;
 - les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 75 jours en moyenne.
-

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 24 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec respectivement 9 % et 7 % des lésions.

4.0.1 Nature et siège des lésions selon la fréquence chez les travailleurs de 24 ans ou moins, 2017



Les mêmes types de lésions touchent les travailleurs de 19 ans ou moins ainsi que les 20 à 24 ans. En général, dans ces deux groupes d'âge, ces types de lésions occupent le même rang, sauf les coupures ou lacérations aux membres supérieurs qui prennent la deuxième place chez les 19 ans ou moins, mais la troisième chez les 20 à 24 ans. Il en est de même pour les entorses, foulures ou déchirures aux membres inférieurs, qui se classent au troisième rang chez les 19 ans ou moins, mais en deuxième chez les 20 à 24 ans.

Dans leur ensemble, les troubles musculo-squelettiques⁸ cumulent 3 083 lésions (29 %) chez les 24 ans ou moins et 25 456 lésions (30 %) chez les 25 ans ou plus.

7. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie, ... Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

8. Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

Les 42 maladies professionnelles représentent moins de 1 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2017 (voir tableau 3.0.3). Cependant, elles représentent 12 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 74 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculo-squelettiques ont engendré 62 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, ce sont les surdités, pertes ou déficiences auditives qui sont les plus importantes avec 73 % des maladies.

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 34 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2017 et accepté, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 44 jours. Cette moyenne est de 30 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 35 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans au moment de la lésion.

4.0.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2017

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	516	34	2 874	2 087	41	4 202	21 187	52	6 202	2 603	40	3 939
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	243	32	2 488	758	37	3 539	7 417	50	5 948	1 001	36	3 284
Coupure, lacération aux membres supérieurs	262	21	1 861	546	21	2 190	2 862	26	3 219	808	21	2 083
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	120	16	1 236	350	23	2 153	2 198	28	3 172	470	21	1 919
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	101	23	1 683	320	20	1 948	2 217	32	3 494	421	21	1 885
Ensemble des lésions	2 663	30	2 465	8 130	35	3 617	85 342	44	6 110	10 793	34	3 332

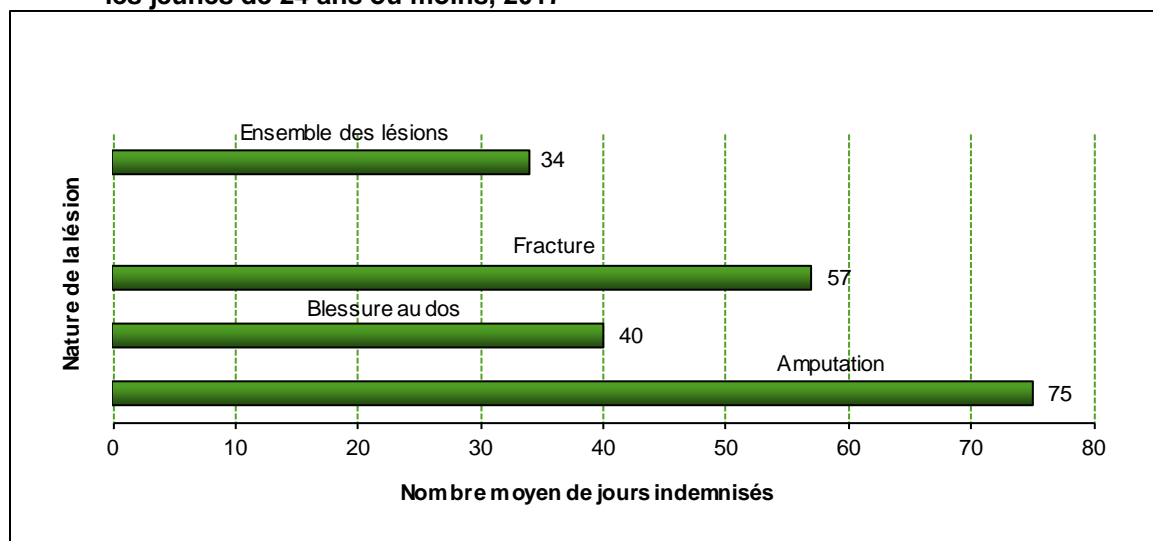
Le nombre moyen de jours indemnisés est de 34 pour les travailleurs âgés de 24 ans ou moins. Parmi les lésions les plus fréquentes, les blessures au dos, ainsi que les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs surpassent ou égalent cette moyenne, avec respectivement 40 et 36 jours indemnisés. Les trois autres types de lésions parmi les plus fréquentes ont des moyennes inférieures, soit de 21 jours.

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 3 939 \$ pour les blessures au dos est supérieur à la moyenne de 3 332 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Le montant moyen des débours pour les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs est inférieur à la moyenne avec 3 284 \$ par lésion pour les travailleurs de 24 ans ou moins. Les trois autres types de lésions ont aussi des moyennes de débours moindres que la moyenne de l'ensemble.

4.0.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2017

Nature de la lésion	Sexe et groupe d'âge								
	Homme 24 ans ou moins			Femme 24 ans ou moins			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	41	84	15 430	10	41	3 209	51	75	13 034
Blessure au dos	1 489	37	3 666	1 114	43	4 305	2 603	40	3 939
Fracture	520	58	6 162	135	50	4 636	655	57	5 847
Ensemble des lésions	6 813	33	3 317	3 980	36	3 360	10 793	34	3 332

4.0.4 Gravité relative en nombre moyen de jours indemnisés selon la nature de la lésion chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2017



En 2017, les 51 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnisés est la plus élevée, soit 75 jours, suivies des fractures, avec 57 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 40 jours indemnisés. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 31 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de plus de 6 lésions sur 10.

4.0.5 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2017

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 146	26	2 213	2 868	28	2 970	18 909	36	4 470	4 014	28	2 754
Réaction du corps et efforts	800	33	2 813	3 089	40	4 028	32 455	52	6 233	3 889	39	3 778
Chutes	316	37	2 772	1 028	45	4 476	14 680	65	7 835	1 344	43	4 075
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	241	15	1 200	488	17	1 820	10 642	10	6 331	729	16	1 615
Voies de fait et actes violents	45	76	4 756	253	50	4 264	2 375	65	7 333	298	54	4 338
Ensemble des lésions	2 663	30	2 465	8 130	35	3 617	85 342	44	6 110	10 793	34	3 332

Les travailleurs de 24 ans ou moins sont blessés dans une proportion de 37 % (4 014 lésions) par des contacts avec des objets ou de l'équipement. Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 36 % des lésions (3 889) des jeunes travailleurs. Les trois autres genres d'accident ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 12 %, 7 % et 3 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 34 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents, avec une moyenne de 54 jours indemnisés, les chutes, avec 43 jours, et les réactions du corps et les efforts, avec 39 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est le même que pour la moyenne de jours indemnisés: les voies de fait et actes violents dominent, avec des débours moyens de 4 338 \$. Les chutes se classent en deuxième position, avec 4 075 \$, et les réactions du corps et les efforts suivent, avec 3 778 \$.

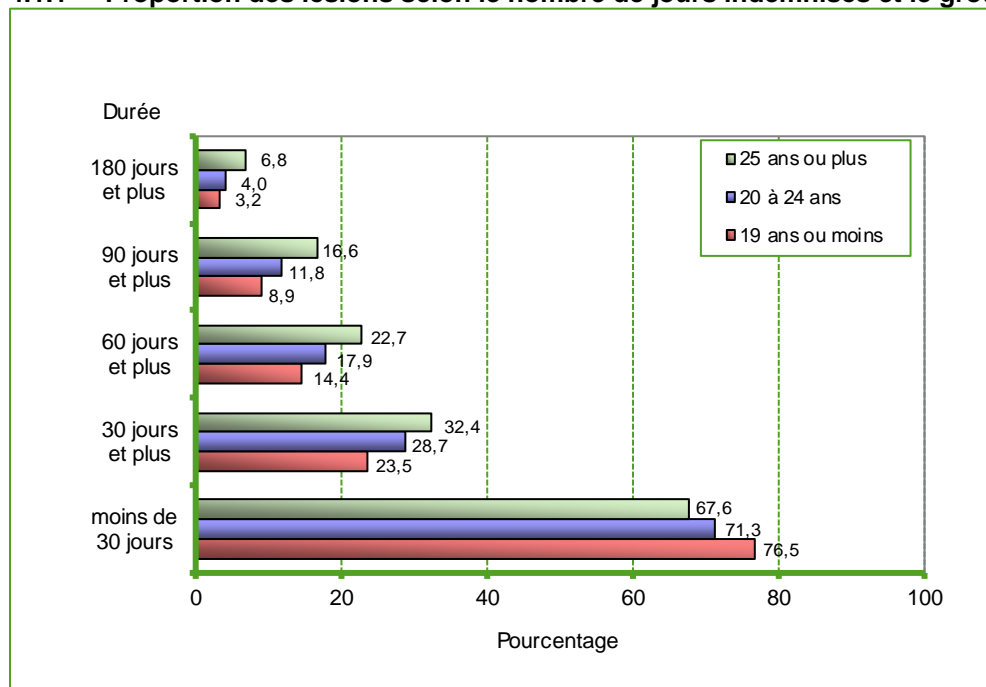
4.1 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

Pour la période des années 2009 à 2015, 7 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus. Aussi, le rapport des proportions des deux groupes, soit les 24 ans ou moins comparés aux 25 ans ou plus, diminue au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

4.1.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2017



Il y a 6 % des lésions de 2017 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 28 février 2018, alors qu'il y en a 10 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 4 % des lésions de 2017 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 7 %.

Pour la période des années 2009 à 2015 (lecture de chacune des années au 28 février 2018), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu moins de 800 annuellement, soit 6,7 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est deux fois moindre que la part de 17 % chez les 25 ans ou plus. Le taux moyen d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,9 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 9,5 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes hommes représentent 80 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

4.1.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2009 – 2015

Année de la lésion	Groupe d'âge				Total	
	24 ans ou moins		25 ans ou plus			
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
2015	726	7,0	13 534	17,5	14 260	16,3
2014	714	6,7	14 060	18,2	14 774	16,8
2013	754	6,9	13 953	18,0	14 707	16,6
2012	811	7,0	13 189	16,9	14 000	15,6
2011	809	6,9	13 288	16,7	14 097	15,5
2010	762	6,5	13 127	16,3	13 889	15,1
2009	783	6,3	13 005	15,6	13 788	14,4
2009-2015	5 359	6,7	94 156	17,0	99 515	15,7

4.2 Mois de survenance des lésions

Les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et en août.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 523 300 en moyenne pendant l'année scolaire à 643 200 en juillet.

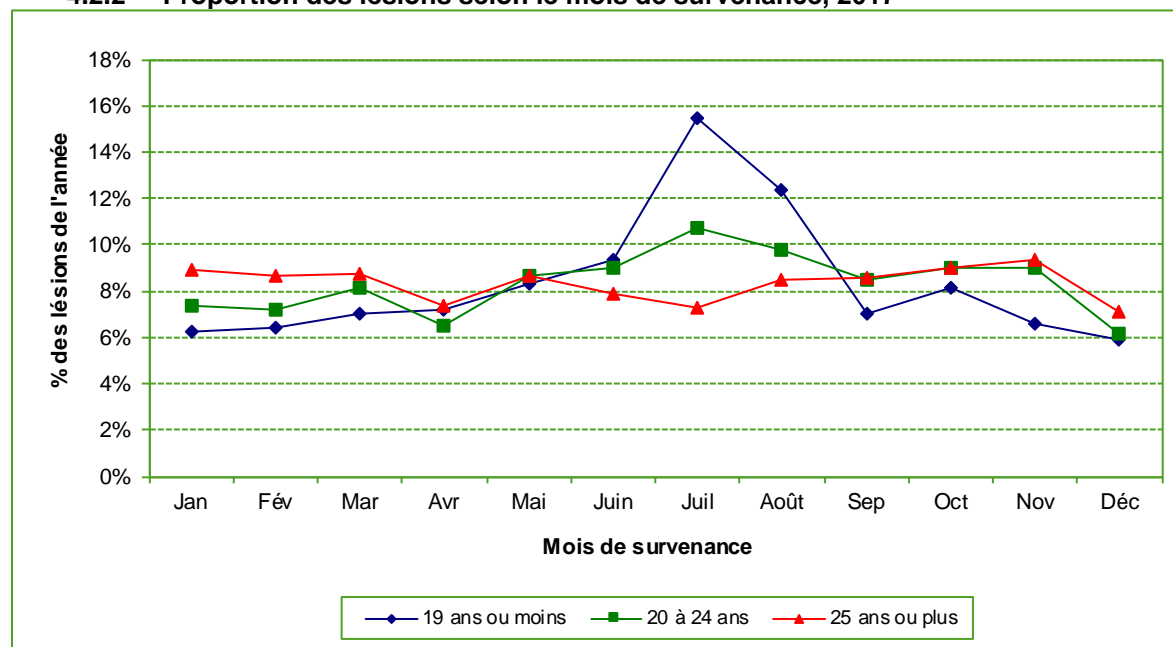
Au total pour l'année 2017, il y a 3 fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 2 663 lésions, en comparaison avec 8 130. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au mois de juillet que le nombre de lésions est le plus élevé, avec 411. Chez les 20 à 24 ans, c'est également au mois de juillet (869) que le nombre de lésions est le plus élevé, suivi du mois d'août (796).

4.2.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2017

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
19 ans ou moins	167	171	188	191	221	249	411	329	187	217	175	157	2 663
20 à 24 ans	599	583	664	528	704	733	869	796	692	729	734	499	8 130
25 ans ou plus	7 582	7 385	7 472	6 277	7 414	6 743	6 206	7 211	7 326	7 670	7 969	6 087	85 342
Total	8 348	8 139	8 324	6 996	8 339	7 725	7 486	8 336	8 205	8 616	8 878	6 743	96 135
24 ans ou moins	766	754	852	719	925	982	1 280	1 125	879	946	909	656	10 793

La répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et d'août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.2.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2017



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2017, en juillet, près de 643 200 emplois⁹ sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont près des deux tiers (plus de 411 300) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 523 300 emplois occupés par des jeunes et moins de la moitié de ces emplois sont à temps plein (40 %).

4.2.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2017

Mois	Emploi temps plein				% jeunes	Emploi temps partiel			% jeunes
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	15 à 19 ans		20 à 24 ans	25 ans ou plus		
	N ^{pie} (x 1 000)	N ^{pie} (x 1 000)	N ^{pie} (x 1 000)	N ^{pie} (x 1 000)		N ^{pie} (x 1 000)	N ^{pie} (x 1 000)		
Janvier	24,9	169,1	3 062,8	6,0%	149,6	174,8	531,0	37,9%	
Février	18,3	175,6	3 052,9	6,0%	150,4	171,7	537,2	37,5%	
Mars	20,3	185,1	3 025,5	6,4%	147,8	169,6	565,5	35,9%	
Avril	21,8	171,5	3 063,0	5,9%	151,8	168,8	545,1	37,0%	
Mai	25,9	221,2	3 168,2	7,2%	159,5	155,9	518,6	37,8%	
Juin	58,8	269,6	3 216,7	9,3%	135,3	130,7	520,7	33,8%	
Juillet	112,5	298,8	3 208,4	11,4%	120,6	111,3	473,2	32,9%	
Août	84,1	272,3	3 214,2	10,0%	125,4	104,0	476,8	32,5%	
Septembre	23,3	203,7	3 231,3	6,6%	148,4	150,0	504,2	37,2%	
Octobre	23,6	188,3	3 244,6	6,1%	153,8	156,6	503,8	38,1%	
Novembre	22,8	189,8	3 219,3	6,2%	154,9	160,4	509,2	38,2%	
Décembre	23,7	199,8	3 201,4	6,5%	166,1	149,7	513,6	38,1%	

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2014 à 2016 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'automne (septembre à décembre), ainsi qu'au cours des mois d'été (juin à août) chez les jeunes et au cours des mois d'automne chez les 25 ans ou plus.

4.2.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2014 – 2016

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	41	75	59
20 à 24 ans	186	266	251
25 ans ou plus	3 300	3 270	3 718
Total	3 527	3 611	4 027
24 ans ou moins	227	341	310

9. Les informations sur les emplois proviennent de la publication mensuelle *L'emploi au Québec*, produite par Emploi-Québec.

5 Décès – 2017

Au cours des dix dernières années, en moyenne, près de 6 jeunes décèdent chaque année en raison du travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 0 % à 14 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.0.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2008 – 2017

Catégorie du dossier et âge au décès		Année de la lésion									
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Accident du travail	19 ans ou moins	6	1	1	1	1	2	3	0	1	0
	20 à 24 ans	7	3	3	7	6	4	3	0	5	4
	25 ans ou plus	79	58	90	60	68	57	51	69	74	58
	Total	92	62	94	68	75	63	57	69	80	62
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans ou plus	103	123	119	136	136	121	107	127	137	168
	Total	103	123	119	136	136	121	107	127	137	168
Total	19 ans ou moins	6	1	1	1	1	2	3	0	1	0
	20 à 24 ans	7	3	3	7	6	4	3	0	5	4
	25 ans ou plus	182	181	209	196	204	178	158	196	211	226
	Total	195	185	213	204	211	184	164	196	217	230

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2008 et 2017, mais il atteint son plus bas niveau, considérant l'ensemble des travailleurs, en 2014. L'augmentation des décès par accident en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la hausse des accidents de transport (+24), notamment le transport aérien (14 décès en 2010), et par les décès liés au tremblement de terre en Haïti (6 décès).

En 2017, 62 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, une diminution de 18 décès par rapport à l'année 2016, soit une variation de 23 %. Parmi ces décès, 4 des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins. Aucun de ces travailleurs était âgé de moins de 20 ans, les quatre avaient de 20 à 24 ans au moment de leur décès. Une des victimes était une femme et les trois autres étaient des hommes. Ces quatre décès cumulent 6 % des décès par accident pour l'année 2017, alors que les 24 ans ou moins représentaient 11 % des heures travaillées de l'année¹⁰.

10. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

5.1 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2017, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi quatre secteurs SCIAN, les administrations publiques, le commerce, les services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, et le transport et entreposage avec un décès chacun.

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la fabrication et de la construction qui ont le plus de décès; ils représentent 28 % et 20 % des décès dont le SCIAN est connu. Les secteurs du transport et entreposage et de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz arrivent au troisième et quatrième rang quant au nombre de décès en 2017 avec respectivement 11 % et 10 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans le secteur des administrations publiques, des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, ainsi que du transport et entreposage. Chez les 25 ans ou plus, c'est le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz qui arrive au premier rang, suivi de la construction et de l'agriculture.

5.1.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2017

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès ¹	Emplois		Décès		Taux décès ¹
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Administrations publiques	11 162	3%	1	25%	9	225 604	8%	13	9%	6
Commerce	97 329	27%	1	25%	1	422 115	14%	9	6%	2
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	12 278	3%	1	25%	8	110 594	4%	2	1%	2
Transport et entreposage	12 088	3%	1	25%	8	152 529	5%	15	11%	10
Fabrication	34 089	9%	0	0%	0	425 888	14%	40	28%	9
Construction	22 015	6%	0	0%	0	160 369	5%	29	20%	18
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ²	1 511	0%	0	0%	0	19 735	1%	14	10%	71
Information, culture et loisirs	22 313	6%	0	0%	0	110 527	4%	7	5%	6
Agriculture ²	3 485	1%	0	0%	0	21 660	1%	3	2%	14
Soins de santé et assistance	30 584	8%	0	0%	0	420 556	14%	3	2%	1
Autres secteurs	114 204	32%	0	0%	0	873 594	30%	7	5%	1
Total partiel	361 058	100%	4	100%	1	2 943 170	100%	142	100%	5
Secteur SCIAN non déterminé								84		
Total			4					226		

1 Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 100 000.

2 Pour les secteurs Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Agriculture, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

5.2 Circonstances des décès

En 2017, les décès par accident chez les jeunes de 24 ans ou moins découlent principalement d'accidents de transport (3).

En 2017, les genres d'accident ou d'exposition causant des décès par accident chez les jeunes sont les accidents de transport et les voies de fait et actes violents.

5.2.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes¹, 2017

Genre d'accident	N ^{bre}	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
Accidents de transport	1	Accident d'aéronef, nca
	2	Collision : véhicules directions opposées
Voies de fait et actes violents	1	Coups de couteau
Total	4	

1. Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- autres travailleurs spécialisés dans les services (1);
- commis vendeurs de biens de consommation (1);
- manœuvre excavateur, niveleur, paveur (1);
- pilotes, navigateurs et mécaniciens (1).

Parmi ces quatre décès, le nombre d'années d'expérience est inconnu.



POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**